Commune de

Mouilleron le Captif

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 085-218501559-20251201-D022_2025-AU

DECISION n° 022/2025

Objet : Réalisation d'un plan de gestion différenciée.

Le Maire de la Commune de MOUILLERON-LE-CAPTIF (Vendée)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date n° 2021_D144 du 13 décembre 2021, complétée par la délibération n°2023_D50 du 15 mai 2023, adoptant la délégation d'attributions au Maire ;

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité d'établir un document stratégique qui organise l'entretien des espaces verts de la commune en fonction de leurs usages, de leur fréquentation et de leur valeur écologique.

CONSIDERANT que la proposition n° DEV00000416 du 22 juillet 2025 de la SARL TERRA AMENITE, 11 la Thibaudière 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS, est conforme aux exigences techniques,

DECIDE :

Article 1er – D'accepter la proposition n° DEV00000416 de la SARL TERRA AMENITE pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée de la Commune,

Article 2 – De signer la proposition pour un montant de 13 861.50€ HT soit 16 633.80€ TTC.
La dépense sera imputée au budget communal 2025, chapitre 011, article 617.

Article 3 – La Directrice Générale des Services de la commune de Mouilleron-le-Captif et Monsieur le Trésorier Principal de la Roche sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision. Elle sera publiée dans les formes habituelles.

Article 4 – Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Mouilleron-le-Captif, le 25 Novembre 2025
Le Maire

Jacky GODARD

Signé électroniquement par : Jacky Godard
Date de signature : 01/12/2025
Qualité : Maire de Mouilleron le Captif